

LES PARISIENS ET LA NATURE

Nathalie Blanc, géographe, chargée de recherches, Institut de géographie, Paris
Marianne Cohen, géographe, maître de conférences, université Paris VII-Jussieu



Le square Viviani face à Notre-Dame compte outre le premier robinier introduit en France en 1602, une collection de rhododendrons, l'ensemble étant structuré d'alignements d'érables et de marquises de tilleuls, janvier 2005. Photo J. M. Monthiers

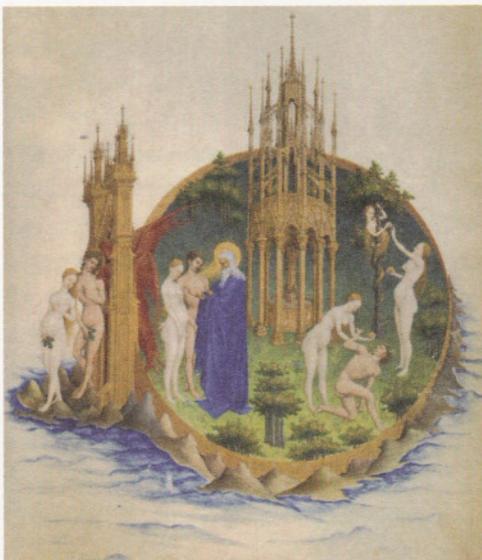
On entend souvent par nature en ville les espaces verts et les quelques composantes végétales de l'urbanisme parisien. Cette réduction de la nature à l'élément végétal trouverait sa source dans les conceptions millénaires du jardin d'Éden, l'urbanisme considérant pour sa part les végétaux comme du mobilier urbain. Bien que l'environnement soit devenu un problème d'ampleur internationale, l'idée de nature en ville n'a guère acquis sérieux et profondeur, ce pour plusieurs raisons.

Parler de nature procède d'une tradition philosophique plutôt que scientifique, cette dernière lui préférant des termes plus précis : écosystème, milieu biophysique¹. Pour les écologues urbains² et les biogéographes, la référence n'est d'ailleurs plus une nature originelle mais un monde artificialisé, un socio-écosystème. Parler de nature en ville, c'est, dans la pensée occidentale, associer des termes antinomiques. La ville est synonyme de vitesse, d'artifice et de modernité ; la nature de lenteur et d'immobilité. La ville ne serait pas un écosystème à défaut de production végétale, base de la chaîne trophique, et l'animal et le végétal n'y auraient de place que domestiqués.

Mais aujourd'hui, nous constatons sur le plan des faits et des représentations l'hybridation de la nature avec l'artifice. L'étalement urbain a fait de la ville un territoire hétérogène, considéré comme un vaste écosystème. Avec la banalisation de ses espaces périphériques, celle-ci est devenue un habitat, voire un refuge pour des espèces sauvages d'oiseaux et de plantes. Les citoyens se représentent une nature mêlée, aussi bien une grande nature (par exemple, le pôle Nord) qu'une nature élémentaire, avec certaines plantes et certaines espèces animales, sauvages ou domestiques, plus ou moins appréciées. La portée de cette naturalité se concrétise à la micro-échelle de leurs espaces vécus ; elle ne se réduit ni aux parcs urbains ni à une sensibilité postmoderne à l'écologie. Dans ce sens, la nature est, pour les uns, ce dont on prend soin, objet d'affection et marque d'autonomie, pour les autres au contraire, objet d'indifférence, voire de rejet. La nature en ville intègre donc une dimension biophysique – la végétation, les oiseaux, la pollution, etc. – et sociale – les pratiques et représentations des habitants et aménageurs. Elle ne se limite ni à un décor, ni au sauvage, ni au risque ou à la saleté. Cette conception concilie le souci du développement urbain durable et celui de la qualité de vie de l'habitant, dont les pratiques peuvent en retour contribuer à une écologie urbaine. Elle prend également sa source dans un savoir disciplinaire. En effet, la géographie, discipline à l'interface nature/société, nous invite à réconcilier regard naturaliste et observation des phénomènes sociaux. Alors que les urbanistes assimilent la nature en ville au non-entretenu, les écologues et gestionnaires la limitent aux espèces spontanées. Pour nous géographes, la naturalité urbaine ne peut exclure la pollution, les espèces introduites et l'ensemble des formes vivantes. Les habitants eux-mêmes ne dissocient pas ces manifestations de la nature en ville, voire se représentent des liens entre elles : beaucoup de personnes pensent que le végétal les abrite de la pollution, alors que l'inverse peut se produire. Notre nature est donc complexe et nous la définissons, finalement, comme l'ensemble des formes vivantes, c'est-à-dire tout ce qui vit et se transforme en association avec des mécanismes naturels. Le mot « forme » semble approprié dans la mesure où il n'y a pas une nature mais plusieurs manifestations de la nature en ville. Le mot « vivant » désigne une certaine autonomie de ces manifestations mais aussi, et surtout, la nécessité de prendre en compte différentes échelles d'espace et de temps. D'où l'importance de lier toute réflexion sur le vivant à Paris à une réflexion sur ses formes et son organisation spatiale en région Ile-de-France. Parmi les formes vivantes, le végétal et la végétation sont des médiateurs privilégiés du rapport de l'habitant à la nature et de la définition d'une nature urbaine. Cette végétation urbaine agrège trois éléments :

- la végétation institutionnelle et normée ;
- la végétation spontanée qui relève du sauvage ;
- enfin la végétation de proximité, mise en place par les habitants dans leur espace privé (fenêtres, balcons), voire public (jardins, squares, trottoirs).

Ces observations prennent leur origine dans des travaux ayant pour objet les rapports à la nature animale, végétale et paysagère des habitants de Paris³.



« Les Très Riches Heures du Duc de Berry ». Adam et Eve expulsés du Paradis. Enluminure, XV^e siècle. Musée Condé, Chantilly. Photo R.G. Ojeda, RMN

FORMES D'APPROPRIATION DE LA NATURE À PARIS

Ces formes de « nature » en milieu urbain sont associées à des pratiques et à des représentations, selon différentes formes d'appropriation. L'établissement d'une typologie de Parisiens en fonction de leur rapport à la ville permet de distinguer trois catégories.

1. Les citadins considèrent la ville comme un espace fonctionnel, offrant des aménités.
2. Les citoyens y voient une ressource sociale. Les lieux sont des amis ou des connaissances, les espaces des vecteurs d'échanges.
3. Les habitants vivent la ville comme un espace sensible, un milieu de vie qu'il s'agit de cultiver, notamment en prenant soin de son intérieur et des formes de vie introduites.

Si le citadin pense que la nature est hors de la ville et qu'il lui faut aller à la campagne (ou plus loin encore) l'y trouver, le citoyen peut faire du végétal et de la nature en ville un vecteur d'échanges sociaux, tandis que l'habitant construit un rapport au lieu qui fait de l'environnement un véritable acteur urbain⁴. Ces observations n'ont bien entendu qu'une valeur indicative et ces modèles peuvent évoluer très rapidement dans le temps.

De nombreux Parisiens peuvent être qualifiés de praticiens du végétal (c'est aussi vrai pour l'animal) et aiment en parler. Habitants, gardiennes, jardiniers de la ville ou jardiniers privés, nous les avons accompagnés, observés et interrogés sur l'histoire de leurs plantes, de leurs jardins, de leurs espaces cultivés, et tenté de comprendre leurs pratiques parfois hétérodoxes à l'égard du végétal. S'ils sont loin d'échapper au stéréotype (le géranium et le lierre représentent plus du tiers des plantes présentes dans un quartier de centre-ville), les habitants contribuent néanmoins à créer une diversité biologique, à faire exister une végétation de proximité, à côté d'une végétation officielle, normée et circonscrite. Ils plantent dans l'espace privé, mais aussi dans l'espace public ou collectif, certains sauvent les plantes abandonnées. C'est le rapport au vivant qui est mis en avant pour justifier ces pratiques, de même qu'un souci d'emprise sur leur espace de proximité. Ces pratiques contribuent aussi à produire de nouvelles sociabilités : entre voisins, avec la gardienne de l'immeuble ou le jardinier chargé du square, avec lesquels ces expériences sont partagées. L'attitude vis-à-vis des plantes spontanées est toutefois variable : certaines sont acceptées, d'autres non. Elles ne sont là que parce que personne ne les enlève, ce qui peut relever d'un choix ou d'une contrainte (les désherbants sont interdits dans les jardins publics). Leur présence est donc le résultat d'une décision sociale autant que d'une dynamique spontanée.

LIEUX DE LA NATURE VÉGÉTALE EN VILLE

Chaque type de végétation en ville correspond à une morphologie urbaine induisant des conditions de milieu spécifiques. À son tour, la végétation crée une ambiance, un paysage.

Dans les quartiers pavillonnaires entourés d'immeubles, elle contribue à la fraîcheur de l'air et donc



Concours des Balcons et Fenêtres lancé par la Mairie de Paris le 15 mai 2004. Photo Mairie de Paris, DPJEV



Concours des Balcons et Fenêtres lancé par la Mairie de Paris le 15 mai 2004.

Photo Mairie de Paris, DPJEV

aux phénomènes de subsidence atmosphérique, responsables du piégeage des polluants en situation d'anticyclone⁵. Formant un réseau dense, les plantes sont propices à la circulation des espèces animales, notamment de leurs propres ravageurs. Les espèces horticoles des jardins périurbains (arbustes à fleurs, grimpantes), qui prennent des proportions surprenantes avec l'âge, sont associées aux plantes herbacées spontanées, profitant de la pleine terre, de l'humidité du site et de la tolérance des habitants. Les ailantes amenés par le vent ou les rejets de sumac de Virginie, deux arbres naturalisés, sont en revanche souvent supprimés par les habitants.

Dans les quartiers à urbanisation dense, la moindre place de la végétation, son faible accès à la pleine terre, les discontinuités formées par la voirie, sont défavorables à la création de micro-écosystèmes urbains. Selon l'étage de l'habitat, la largeur et l'orientation de la voirie, l'ombre et le vent peuvent aussi être contraignants. Les dynamiques sont limitées à la dissémination par le vent d'espèces herbacées invasives, comme l'élodée du Canada qui s'installe dans les pots abandonnés, ou d'espèces rudérales, tel le chénopode blanc dans les bacs en devanture des commerces. Entre deux inventaires, ces espèces spontanées, éliminées ici, apparaissent ailleurs.

Dans les quartiers modernes, les jardins toujours verts au centre des immeubles collectifs sont confrontés aux mêmes contraintes (effet de masque, vent). Ceci a pu justifier le choix des aménageurs pour des espèces persistantes et rustiques, et celui des habitants et de la gardienne de l'exposition sud pour introduire les plantes à fleurs. Les morphologies héritées compliquent la tâche des jardiniers (voir, par exemple, les alignements de platanes du square Gustave Mesureur installé sur le site de l'ancienne Cité dorée). Malgré tout, les manifestations de vie spontanée sont plus nombreuses et diversifiées dans ces quartiers que dans ceux où le tissu urbain est dense. Le vent dissémine les graines d'arbres et d'herbes appréciant la lumière (bouleau, plantes adventices diverses). La gravité permet aux chutes de misère cultivée sur les balcons de bouturer au sol. La fréquentation des oiseaux contribue à la dissémination d'arbustes introduits qui se naturalisent (tels le laurier-cerise ou le mahonia à feuilles de houx). Ce potentiel écologique dépend toutefois de la tolérance des habitants et des gestionnaires du lieu. Ainsi, les rejets d'acacia, décrétés nocifs, sont éliminés.

Si l'on considère à présent non plus des quartiers mais la ville de Paris dans son entier, l'image satellite suggère une partition inattendue entre le Paris de Haussmann d'une part, les autres quartiers et la proche banlieue d'autre part. Ce modèle spatial est très proche de la carte de la biodiversité naturelle⁶. Dans les quartiers haussmanniens prédomine l'élément minéral ; les espèces introduites et spontanées sont rares, même si l'architecture contournée des immeubles favorise certains oiseaux⁷. Ailleurs, la végétation de proximité est omniprésente, les espèces spontanées nombreuses, gommant la différenciation sociale entre arrondissements, mais aussi entre Paris et sa banlieue, montrant les liens possibles entre ces territoires urbains. Si l'on étend en revanche notre perspective à l'échelle de l'Île-de-France, Paris apparaît comme un univers minéral qui s'oppose à sa couronne périurbaine, et à sa périphérie agricole et forestière, effaçant les continuités entrevues ci-avant.

MODALITÉS D'APPROPRIATION DE LA NATURE PAR LES PARISIENS

Les pratiques d'appropriation de la nature animale et/ou végétale peuvent et doivent être encouragées. Dans une ville comme Paris où les règlements d'urbanisme sont extrêmement contraignants, redéfinir les modalités d'appropriation du sol n'est pas tâche aisée. L'espace urbain est un espace de vie aux normes et institutions coercitives.

Nos observations et enquêtes montrent que l'évolution des usages se fait aussi dans les interstices, selon des modes informels : pratiques de plantation dans l'espace public, nourrisseurs d'animaux. Dès lors, il semble possible de réfléchir à ces pratiques diffuses à l'égard du végétal. Il ne s'agit probablement pas d'entreprendre leur institutionnalisation, ce qui aurait pour effet de les durcir, mais de mettre en place une réglementation qui laisserait ouverts les modes d'appropriation de certains espaces par des associations de plus en plus nombreuses. La charte de fleurissement des pieds d'arbres semble aller dans ce sens⁸. D'autres initiatives intéressantes émergent déjà : jardins temporaires dans les friches urbaines, jardins partagés. Nous pouvons aussi citer les actions pédagogiques et de loisirs, qui rapprochent les agents de la ville et les habitants autour des pratiques jardinières (par exemple, les ateliers du jardin des Tuileries et du parc de Bercy) et de la découverte de la faune et de la flore (par exemple, le service Paris Nature,

la fête des Jardins). Les obstacles qui seraient alors mis à la participation des habitants témoigneraient d'une double crainte : une difficulté à penser le nouveau rôle de l'aménageur comme animateur ; une crainte de la privatisation des espaces aux dépens de leur caractère public.

En ce qui nous concerne, plusieurs types de pratiques semblent non seulement de nature à être autorisés au sein de l'espace public, mais participent d'un intérêt collectif et écologique :

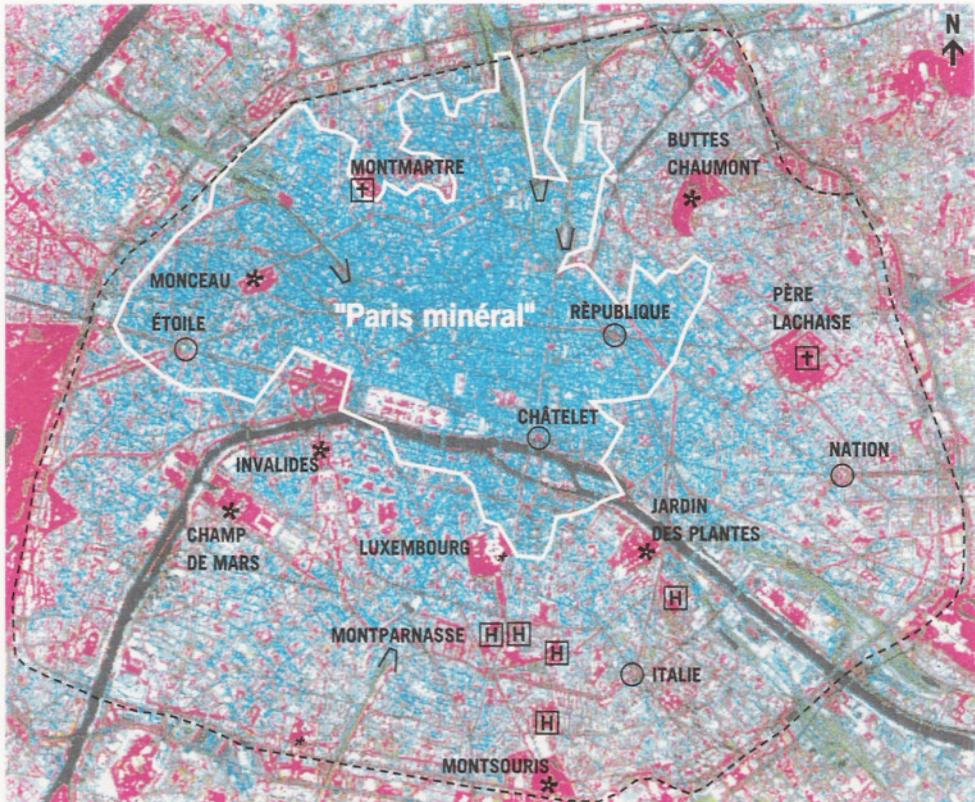
- la diversité des plantations dans les espaces publics, semi-publics et collectifs ;
 - la création dans le domaine public d'espaces ouverts à la plantation ;
 - la mise en place de cellules de gestion environnementale de proximité, associant dans un premier temps intérêt pour la faune urbaine et la végétation avec des activités de loisirs (le jardinage en est une).
- Cet investissement par l'habitant des lieux et milieux de vie oblige à engager une réflexion sur les évolutions possibles des règles d'usage du sol allant dans le sens d'une ouverture, d'un compartimentage et d'un zonage moins affirmés, mais également sur les composantes économiques d'une telle participation citoyenne.



Le square Gustave-Mesureur et ses alignements de platanes vu de la place Pinel, Paris, 13^e. Janvier 2005.
Photo J.M. Monthiers

LA BIODIVERSITÉ EN VILLE OU LE STATUT DE « L'HERBE FOLLE »

Notre définition de la nature en ville nécessite une transformation des cultures de la nature, des règlements urbanistiques mais, également, une évolution des cultures scientifiques. C'est pourquoi nous avons choisi d'étudier la biodiversité en ville en considérant l'ensemble des espèces présentes et pas seulement les espèces spontanées, les « herbes folles » et naturalisées. Les écologues considèrent la biodiversité comme un indicateur du bon fonctionnement des écosystèmes. Cette propriété est délicate à transposer en ville, où la biodiversité est socialement construite, en fonction des pratiques jardinières et des représentations des habitants. La création de *communautés écologiques nouvelles*⁹, assemblages d'espèces introduites et sauvages, est l'un des impacts de l'homme en contexte urbain et une matérialisation de son rapport à la nature en ville. Si leur fonctionnement écologique reste à démontrer, des observations préliminaires laissent penser à des interactions positives avec la faune. À l'inverse, les pratiques conventionnelles de monoculture du géranium sembleraient peu propices à la circulation des insectes et des oiseaux. Dans une ville dense comme Paris, les espèces végétales spontanées sont peu nombreuses au sein du bâti, la biodiversité est donc essentiellement liée aux plantes horticoles. Dans les quartiers de maisons avec jardinets, on observe toutefois un lien entre la richesse en espèces plantées et celle en espèces spontanées.



--- Boulevards des maréchaux	■ Végétation
○ Places	■ Pavillons, chemin de fer
∇ Gares	■ Bâti dense
⊠ Hôpitaux avec cour arborée	■ Eau, ombre
⊕ Cimetières	□ Sites d'étude
* Jardin, parc	

Echelle : 1000 m

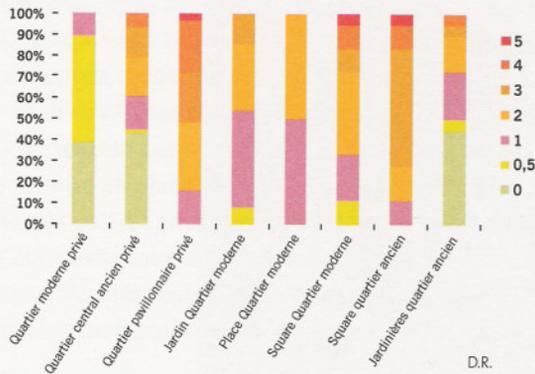
La végétation dans Paris d'après une image SPOT. © Spot/Hoa-Qui

Cette dernière augmente en effet avec l'introduction par les habitants de nouveautés horticoles, des pratiques jardinières qui sont associées à une tolérance vis-à-vis de l'installation des espèces spontanées, elle-même favorisée par l'ambiance humide et la pleine terre.

La biodiversité dépend du nombre d'espèces et de leur coexistence. Les valeurs obtenues^o dans trois quartiers parisiens montrent l'importance du statut et du niveau social de l'habitat, ainsi que de sa morphologie et de l'accès à la pleine terre. Dans les espaces publics, la biodiversité est favorisée par le prestige attaché au jardin, sa proximité avec les itinéraires touristiques, sa valeur patrimoniale, et par la place qu'y occupent les plantes spontanées, du fait de la limitation d'usage des produits désherbants. Y contribuent aussi les pratiques hétérodoxes des jardiniers de la Ville, rechignant à appliquer le modèle industriel de gestion jardinière (acheter/jeter) et exprimant leur créativité par la valorisation des végétaux vieillissants et par la participation à des concours. Au contraire, la fidélité au modèle du jardin « à la française » avec des massifs fleuris par une ou deux espèces seulement l'amointrit.

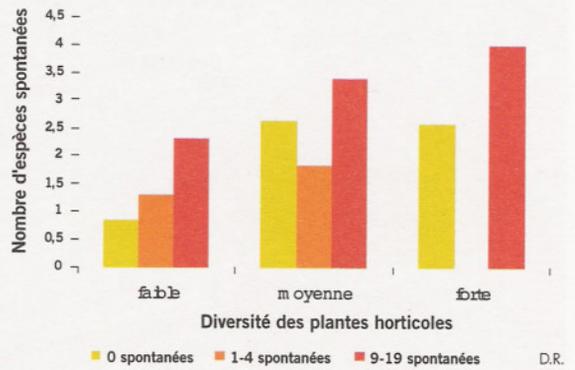
Du côté social, cette biodiversité est appréciée pour certaines espèces et pas pour d'autres, par certains habitants et pas par d'autres. Cette variété des attentes des habitants vis-à-vis d'espaces de nature a également été observée dans les nouveaux « jardins naturels ». Les habitants n'ont généralement pas conscience des savantes pratiques jardinières, qui tiennent de la récréation, ni du contrôle étroit de dynamiques biologiques qu'exige l'ouverture de ces espaces au public. Aller plus loin dans l'analyse de cette relation habitant-biodiversité supposerait de changer d'échelle, afin d'appréhender la ville dans son interpénétration avec ses marges rurales, de relier l'une aux autres par des « corridors écologiques » qui seraient aussi des espaces de promenade et de communication entre leurs habitants respectifs.

Fréquence des indices de biodiversité selon la morphologie urbaine et le statut privé ou public



D.R.

Nombre d'espèces spontanées selon la diversité des plantes horticoles dans des jardins individuels - Paris 13ème



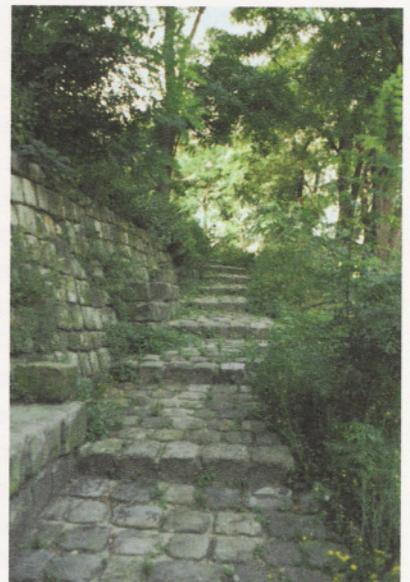
D.R.

CONCLUSION

Les politiques de développement urbain durable et d'amélioration du cadre de vie convergent depuis quelques années vers un objectif commun : maintenir les habitants en ville afin d'atténuer les effets de détente spatiale des agglomérations et leurs coûts induits (socio-économiques et écologiques). L'enjeu de la réhabilitation écologique de l'habitat urbain dense se double d'un enjeu social plus ancien visant à limiter les processus de ségrégation dans les aires de vie urbaines. Cette réhabilitation écologique doit s'appuyer, dans une ville dense telle que Paris, sur la réintroduction du vivant au cœur du bâti et sur la constitution de couloirs écologiques communiquant avec les espaces peu urbanisés d'Ile-de-France. Dès à présent, la ville constitue un refuge pour certaines espèces chassées des espaces périphériques ou dont l'habitat est très spécifique. Mais il s'agit là d'une biodiversité « par défaut », qui ne compense pas l'érosion liée au processus d'urbanisation. Une autre voie consiste à réhabiliter les pratiques jardinières des habitants introduisant des espèces qui, pour être non sauvages, contribuent aussi à la biodiversité. De plus, cet « investissement habitant » se double souvent d'une tolérance vis-à-vis des « herbes folles ». Enfin, l'amélioration du cadre de vie des habitants qui en découle pourrait freiner leur départ en périphérie, à la recherche d'une illusoire nature.



Square des Peupliers, Paris 13^e, janvier 2005. Photo J.M. Monthiers



Le Jardin Sauvage Saint-Vincent, Paris 18^e. Photo Mairie de Paris, DPJEV

Nos observations concernant les rapports à la nature des Parisiens mènent ainsi à une réflexion sur l'*investissement habitant des lieux et milieux de vie*. Il ne s'agit pas de l'expression d'une opinion ou d'un désir, aujourd'hui très sollicités par les pouvoirs publics, mais d'une participation effective à l'aménagement et à la gestion environnementale des milieux. Cet investissement habitant dans la nature en ville a un rôle à jouer dans le processus de revalorisation de l'urbanisme parisien. Il conditionnerait de fait les politiques de développement durable. Il pourrait redonner de la valeur aux lieux et milieux de vie, valorisation à l'origine de tout processus de requalification abouti dans une double ambition, écologique et sociale. Au-delà de la traditionnelle participation par les canaux de la parole ou de l'écrit (enquêtes publiques, concertations), l'implication concrète des habitants dans la gestion environnementale des logements et des microquartiers enclenche en effet un processus de réhabilitation matérielle et symbolique qui profite autant à l'image du lieu, à l'idée que les habitants en ont, qu'à la qualité de son fonctionnement biophysique. Concilier le goût des pratiques jardinières de nombreux Parisiens avec le souci d'une ville durable où le vivant, sauvage et domestique, aurait toute sa place nous semble donc une voie à explorer¹¹.



Le portail d'entrée du Jardin Nomade, rue Trousseau, Paris 11^e.

© Association Quartier Saint-Bernard, 2004



Jardin Nomade, tournesols et éoliennes.

© Association Quartier Saint-Bernard, 2004

1. *Dictionnaire de l'écologie*, Paris, Encyclopædia Universalis et Albin Michel, 1999.
2. Philippe Clergeau et al. sur <http://rennet.rennes.inra.fr/ecorurb> ; Ann P. Kinzig et J. Morgan Grove, « Urban-suburban ecology », *Encyclopedia of Biodiversity*, vol. V, New York, Academic Press, 2001, pp. 733-745.
3. Contrairement aux travaux américains concernant les écosystèmes urbains réalisés à l'échelle des métropoles – dans ces observatoires écologiques urbains, la dimension sociale a été introduite grâce à la différenciation sociale et ethnique entre quartiers (cf. Kinzig et Grove, op. cit.) –, nous avons choisi de travailler à l'échelle d'îlots parisiens afin d'aborder l'habitant dans son lien à la matérialité des lieux.
4. Lucille Gresillon, « La ville durable ou l'urbanisme au risque du bien-être sensoriel », *Développement durable et territoire*, dossier n° 4, sur <http://www.revue-ddt.org>.
5. Sébastien Bridier, dans Nathalie Blanc (coord.), *Des paysages pour vivre la ville de demain*, rapport de synthèse, 2004, sur <http://www.1.environnement.gouv.fr/articles>.
6. Mairie de Paris, *Signature de la Charte régionale de la biodiversité et des milieux naturels*, dossier de presse, 2004, sur www.paris.fr/environnement.
7. Jacques Moret, « La biodiversité à Paris », dans Yves Michaud (éd.), Paris, Paris, Odile Jacob (Université de tous les savoirs), 2004, pp. 217-238.
8. Mairie de Paris, op. cit.
9. Kinzig et Grove, op. cit.
10. Ces deux paramètres sont intégrés dans le calcul de l'indice de biodiversité de Shannon (cf. Christian Levêque, *La Biodiversité*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 1997). Notre approche reste exploratoire : la faune n'est pas étudiée, seule la diversité spécifique a été prise en considération (la diversité génétique et la diversité d'habitat sont négligées).
11. Pour en savoir plus, on peut consulter les ouvrages suivants : Nathalie Blanc, *Les Animaux et la ville*, Paris, Odile Jacob, 2000 ; Bernadette Lizet, Anne-Élisabeth Wolf et John Celecia, *Sauvages dans la ville*, Paris, JATBA, éd. Muséum national d'Histoire naturelle, 1997 ; Maurice Merleau-Ponty, *La Nature, notes, cours du Collège de France*, Dominique Ségler (éd.), Paris, Le Seuil, coll. « Traces écrites », 1995 ; Louis-Marie Rivière (éd.), *La Plante dans la ville*, Paris, INRA Éditions, 1997 ; Caroline Stefulesco, *L'Urbanisme végétal*, Paris, Tec & Doc, Lavoisier Éditions, 1993.